



MaPrimeRénov' 2025 : Une aide renforcée pour la rénovation énergétique

MaPrimeRénov' est une aide financière mise en place par l'État pour encourager les travaux de rénovation énergétique dans les logements. Accessible à tous les propriétaires (occupants ou bailleurs) ainsi qu'aux copropriétés, elle permet de financer tout ou partie des travaux visant à améliorer la performance énergétique d'un logement, tout en tenant compte du niveau de ressources du foyer.

En 2025, MaPrimeRénov' continue d'évoluer pour s'adapter aux enjeux de la transition énergétique et mieux répondre aux besoins des ménages.

Plusieurs nouveautés marquent cette année :

- Le cumul de [MaPrimeRénov'](#) avec le **prêt à taux zéro (PTZ)** est désormais possible, facilitant ainsi le financement des rénovations lourdes.
- Le **plafond de cumul des aides publiques** pour les ménages les plus modestes est relevé à **90 % du coût des travaux**, contre 80 % précédemment.
- Les logements classés **F ou G (passoires thermiques)** peuvent encore bénéficier du **parcours par geste** jusqu'au **31 décembre 2025**.
- L'obligation de réaliser un geste de chauffage est **temporairement levée**, notamment pour certains cas particuliers.
- Enfin, l'exigence de fournir un **diagnostic de performance énergétique (DPE)** pour demander l'aide est repoussée au **1er janvier 2026**.

Grâce à ces ajustements, MaPrimeRénov' s'ouvre davantage à des profils variés et favorise des travaux plus ambitieux. En associant cette aide à d'autres dispositifs existants, les ménages peuvent ainsi réduire significativement leur reste à charge et améliorer durablement le confort, la valeur et la performance énergétique de leur logement.

Pour faire votre demande, rendez-vous sur : www.maprimerenov.gouv.fr